ADAPTER VOTRE PRIME D'ASSURANCE-MALADIE POUR 2027 (OFFICE VAUDOIS DE L'ASSURANCE-MALADIE)

canton de vaud

Vous bénéficiez du revenu d'insertion et du subside à l'assurance-maladie. Le subside réduit votre prime d'assurance-maladie.

En 2027, le subside maximum est de :

Région			Personnes 26 ans et plus	Personnes 19 à 25 ans
Lausanne L'Ouest lausannois	Nyon La Côte	Lavaux La Riviera	570.-	378.-
Le Chablais Le Pays-d'Enhaut Oron	Cossonay La Broye Le Vully	Le Gros-de-Vaud Le Jura Le Nord Vaudois	535.-	345.-

Il est possible que votre prime d'assurance-maladie soit plus élevée que le subside. Pour le savoir, vous devez comparer votre prime d'assurance-maladie pour 2027 au montant du subside (tableau ci-dessus). La différence vous est facturée chaque mois.

Que faire pour ne pas devoir payer cette différence ?

Vous devez adapter votre prime d'assurance-maladie et envoyer le changement à votre assureur au plus tard le 27 novembre 2026 par courrier recommandé.

Cette notice vous explique comment faire.

Si vous avez besoin d'aide dans vos démarches ou si vous avez des questions, vous pouvez contacter la personne responsable de votre dossier au Centre social régional (CSR).

Comment faire ?

Vous devez trouver une prime d'assurance-maladie qui ne dépasse pas le subside indiqué dans le tableau ci-contre (p.1).

Pour ce faire, vous pouvez :

1. **Augmenter la franchise,**
2. **Choisir un autre modèle d'assurance,**
3. **Changer d'assureur.**

Vous trouvez toutes les explications aux pages 3 et 4.

canton de vaud

Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM)
Bâtiment administratif de la Pontaise
Route des Plaines-du-Loup 1 – 1014 Lausanne
www.vd.ch/ovam

Blaise Magnenat

1. Augmenter la franchise

Quand la franchise est haute, la prime d'assurance-maladie est plus basse. La franchise est le montant de frais médicaux que l'assureur ne rembourse pas.

Si vous avez peu de frais médicaux, c'est-à-dire moins de 2000 francs par année, choisissez une franchise de 2500 francs.
Transmettez les factures de l'assureur au Centre social régional (CSR). Il vous aide à payer la franchise.

Si vous quittez le revenu d'insertion pendant l'année 2027, le Centre social régional continue à payer vos frais médicaux jusqu'à fin 2027. Sur présentation des factures de l'assureur, le Centre social régional prend en charge vos frais médicaux au-dessus de 300 francs et jusqu'au montant de votre franchise.

A l'aide du tableau suivant, vous pouvez déterminer quel assureur vous permet d'avoir une prime d'assurance-maladie complètement couverte par le subside avec une franchise de 2500 francs :

Région		Personnes 26 ans et plus	Personnes 19 à 25 ans
Lausanne L'Ouest lausannois Nyon	La Côte Lavaux La Riviera	Assura, Atupri, Galenos, ÖKK, Sanitas, Vivao Sympany	Atupri, EGK, Sanitas, Visana, Vivao Sympany
Le Chablais Le Pays-d'Enhaut Oron Cossonay La Broye	Le Vully Le Gros-de-Vaud Le Jura Le Nord Vaudois	Agrisano, Assura, Atupri, Concordia, EGK, Galenos, ÖKK, Vivao Sympany	Agrisano, Atupri, Avenir, EGK, Sanitas

Les indications concernent toujours le modèle d'assurance de base avec le risque d'accident inclus.

Pour changer la franchise :

- Vérifiez dans le tableau ci-contre (p. 3) si votre assureur est mentionné. Si oui, choisissez la franchise de 2500 francs.
- Utilisez la lettre ci-jointe « changement de couverture ». Vous devez l'envoyer à votre assureur par courrier recommandé au plus tard le 27 novembre 2026.
- Si votre assureur n'est pas mentionné, vous devez choisir un autre modèle d'assurance ou changer d'assureur.

2. Choisir un autre modèle d'assurance

Selon le modèle d'assurance choisi, la première personne à contacter en cas de problème de santé est différente (médecin de famille, réseau de soins, centrale téléphonique, etc.). Il y a des modèles plus ou moins chers.

Pour choisir un autre modèle d'assurance :

- Pour trouver un modèle moins cher, consultez le site suivant : www.frc.ch/dossiers/dossier-primes
- Vérifiez que la prime d'assurance-maladie indiquée ne dépasse pas le montant du subside maximum mentionné dans le tableau en page 1.
- Utilisez la lettre ci-jointe « changement de couverture » et notez le modèle. Vous devez l'envoyer à votre assureur par courrier recommandé au plus tard le 27 novembre 2026.

3. Changer d'assureur

L'assurance-maladie obligatoire offre les mêmes prestations à tous, quel que soit l'assureur. Pourtant, les primes varient selon l'assureur.

Pour l'assurance-maladie obligatoire, aucun assureur ne peut refuser de vous prendre en charge, et ceci quel que soit votre âge ou son état de santé. Aucun questionnaire de santé ne peut vous être demandé.

A l'aide du tableau suivant, vous pouvez identifier quels assureurs proposent les primes les plus basses. L'assureur le moins cher figure tout en haut :

Région		Personnes 26 ans et plus	Personnes 19 à 25 ans
Lausanne L'Ouest lausannois Nyon	La Côte Lavaux La Riviera	Galenos Atupri ÖKK Vivao Sympany Sanitas Assura	Sanitas Atupri Vivao Sympany EGK Visana
Le Chablais Le Pays-d'Enhaut Oron Cossonay La Broye	Le Vully Le Gros-de-Vaud Le Jura Le Nord Vaudois	Galenos Atupri ÖKK Assura Agrisano EGK Vivao Sympany Concordia	Sanitas EGK Agrisano Atupri Avenir

Les indications concernent toujours le modèle d'assurance de base avec le risque d'accident inclus.

Pour changer d'assureur :

- Vérifiez dans le tableau ci-contre (p.5) si votre assureur actuel figure parmi les assureurs qui proposent les primes les moins chères. Si ce n'est pas le cas, utilisez la lettre ci-jointe « résiliation » pour résilier votre assurance actuelle. Vous devez l'envoyer à votre assureur actuel par courrier recommandé au plus tard le 27 novembre 2026.
- Puis, utilisez la lettre ci-jointe « affiliation ». Vous devez l'envoyer au nouvel assureur par courrier recommandé au plus tard le 27 novembre 2026. Son adresse figure ci-dessous.

Adresses des assureurs figurant dans le tableau ci-contre (p. 5) :

Agrisano	Laurstrasse 10, 5021 Brugg	www.agrisano.ch
Assura	C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully	www.assura.ch
Atupri	Zieglerstrasse 29, 3001 Berne	www.atupri.ch
Avenir	Rue des Cèdres 5, 1919 Martigny	www.groupemutuel.ch
Concordia	Bundesplatz 15, 6002 Lucerne	www.concordia.ch
EGK	Birspark 1, 4242 Laufen	www.egk.ch
Galenos	Binzmühlestrasse 95, 8050 Zurich	www.galenos.ch
ÖKK	Bahnhofstrasse 13, 7302 Landquart	www.oekk.ch
Sanitas	Jägerstrasse 3, 8021 Zurich	www.sanitas.com
Visana	Weltpoststrasse 19, 3000 Bern 16	www.visana.ch
Vivao Sympany	Peter Merian-Weg 4, 4002 Basel	www.sympany.ch